

**ARRÊTÉ n° 2020 - 74
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur
rentrée universitaire 2020-2021**

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2020-2021, **portail 10 : Médias, cultures et sociétés**, est arrêtée comme suit :

En qualité de Président de la commission :

Nicolas NAVARRO : Responsable du portail 10, mention Sciences de l'information et de la communication

En qualité de membres de la commission :

Marie DESPRÉS-LONNET, Directrice de l'Institut de la Communication

Manuel DUPUY-SALLE, mention Sciences de l'information et de la communication

Sarah CORDONNIER, mention Sciences de l'information et de la communication

Julien BONDAZ, mention Anthropologie

Michel PERONI, mention Sociologie

Monica MARTINAT, responsable MINERVE

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 06/05/2020

La présidente de l'université Lumière Lyon2
Nathalie DOMPNIER

